



TSXV: LOT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TomaGold annonce un règlement de dette en actions, la clôture de la première tranche du placement privé et des modifications aux conditions des acquisitions

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE FILS DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Montréal (Québec), le 23 décembre 2024 – CORPORATION TOMAGOLD (TSXV: LOT) (« TomaGold » ou la « Société ») annonce la mise à jour suivante sur ses activités.

Règlement de dette en actions

La Société est heureuse d'annoncer que, suite à son précédent communiqué de presse daté du 6 décembre 2024, la Société a réglé un total de 541 380,94 \$ de sa dette en cours en émettant à ses créanciers un total de 27 069 047 actions ordinaires du capital de la Société à un prix réputé de 0,02 \$ par action (le « règlement de dette »). Tous les titres émis dans le cadre du règlement de dette ont été émis à des parties sans lien de dépendance avec la Société et sont sujets à une période de détention de quatre mois et un jour à partir de leur date d'émission jusqu'au 24 avril 2025.

Clôture de la première tranche du placement privé

La Société est également heureuse d'annoncer qu'elle a procédé à la clôture d'une première tranche (la « première tranche ») de son placement privé sans l'entremise d'un courtier annoncé précédemment (le « placement privé »). Dans le cadre de la clôture de la première tranche, la Société a émis 10 600 000 actions ordinaires sur une base « accréditive » (les « actions accréditives ») au prix de 0,025 \$ par action accréditive pour un produit brut de 265 000 \$.

La Société prévoit compléter une deuxième tranche du placement privé d'un maximum de 9 400 000 actions accréditives au prix de 0,025 \$ et d'un maximum de 25 millions d'actions ordinaires au prix de 0,02 \$, pour un produit brut total de 735 000 \$, le ou avant le 31 décembre 2024.

Dans le cadre de la première tranche du placement privé, la Société a versé des honoraires d'intermédiation à des intermédiaires admissibles, consistant en 17 500 \$ en espèces et 700 000 bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription d'intermédiaire »). Chaque bon de souscription d'intermédiaire peut être exercé pour acquérir une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 0,05 \$ par action ordinaire pendant une période de 24 mois.

Tous les titres émis dans le cadre de la première tranche du placement privé seront sujets à une période de détention statutaire de 4 mois et un jour à compter de leur émission.

La clôture du placement privé et le règlement de dette restent sujets à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Ententes modificatrices

TomaGold a conclu des ententes modificatrices respectives avec Mines indépendantes Chibougamau inc. (« **Chibougamau** ») et Entreprises minières Globex inc. (« **Globex** ») afin de modifier les ententes d'option annoncées précédemment (les « **ententes d'option** ») en prolongeant les paiements en espèces et les dépenses exigibles en septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025 ou à toute autre date convenue par les parties. TomaGold a également conclu une entente modificatrice avec SOQUEM Inc. (« **SOQUEM** ») afin de prolonger les dépenses d'exploration dues le 15 décembre 2024 jusqu'au 30 avril 2025.

Les transactions initiales avec Chibougamau, Globex et SOQUEM ont été annoncées dans des communiqués de presse datés du 14 août 2023, du 13 septembre 2023, du 18 septembre 2023 et du 8 février 2024.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la *United States Securities Act of 1933*, telle que modifiée (la « **U.S. Securities Act** »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis (telle que définie dans la Regulation S de la U.S. Securities Act), ou pour son compte ou son bénéfice, à moins d'être inscrits en vertu de la U.S. Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières d'un État, ou en vertu d'une dispense de ces exigences d'inscription.

À propos de TomaGold

Corporation TomaGold (TSXV: LOT) est une société d'exploration minière canadienne spécialisée dans l'acquisition, l'évaluation, l'exploration et le développement de projets miniers d'or, de cuivre, d'éléments des terres rares et de lithium.

Contact:

David Grondin
Président et chef de la direction
(514) 583-3490
www.tomagoldcorp.com

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, autres que les déclarations de faits historiques, qui traitent d'événements ou de développements que la Société prévoit se produire, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention », « estimer », « projeter », « potentiel » et des expressions similaires, ou que des événements ou des conditions « se produiront », « seraient », « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne sont pas des garanties de performance future et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux contenus dans les déclarations prospectives. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prospectives figurent la capacité à mener à bien le placement privé, les cours du marché, la disponibilité continue de capitaux et de financements, ainsi que les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires. Les investisseurs sont avertis que ces déclarations ne constituent pas des garanties de performance future et que les résultats ou développements réels peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions, les estimations et les opinions de la direction de la Société à la date à laquelle elles ont été faites. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables

l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives dans l'éventualité où les convictions, les estimations, les opinions ou d'autres facteurs de la direction viendraient à changer.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.